



Date convocation : 28.03.2024

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2024_10

Séance du jeudi 11 avril 2024

Le onze avril deux mille vingt-quatre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 2

Votants : 14

Pour : 0

Contre : 14

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, Xavier PRIN, Hugues MORONI, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine MULPAS, Magali LONGUET, Sandrine ODELOT, Karrim EL ARKOUBI

Absents représentés : François RICHE représenté par Didier PINCHON, Marine DEPARDIEU représentée par David NEVEUX

Absente excusée : Julie PETITJEAN

Secrétaire de séance : Dominique GARRÉ

Rétrocession Lotissement Cote 108

La société SCI les Romarins représentée par Monsieur DE VRIENDT a réalisé un lotissement selon le permis d'aménager PA 002 073 14 L0001. Ce lotissement figure au cadastre en zone A 94-150-152-219-223-224-229 pour une contenance de 205a 37ca. Les travaux de lotissement étant bientôt terminés, la SCI les Romarins et la Commune sont convenus de régulariser la rétrocession de la voirie et des réseaux.

Afin de ne pas ralentir le processus, Madame le Maire invite d'ores et déjà son conseil à l'autoriser à procéder à la rétrocession du lotissement « Cote 108 » par voie notariée dès lors que l'ensemble des habitations seront terminées (logements et parkings).

De plus, une fois cette rétrocession effective, il conviendra d'ajouter la voirie du lotissement au domaine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

***REJÈTE** la rétrocession à la Commune du lotissement « Cote 108 » (réseaux et voiries) tant que les travaux ne sont pas effectivement terminés.

***APPELLE** Madame le Maire à leur soumettre cette décision de rétrocession ultérieurement.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

Le secrétaire de séance, Dominique GARRÉ